

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

13

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 MAI 2022**

**Objet de la délibération :**

**SAINTE MAXIME –  
RESIDENCE AMBRE –  
ACQUISITION DE  
PARKING**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents** : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Véronique BELLEC,  
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge  
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, René SIBERKAT.

Patricia ARNOULD ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Christian BRIEL ayant donné pouvoir à Véronique BELLEC  
Michèle BUGEAU ayant donné pouvoir à René SIBERKAT  
Marc ESPONDA ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO  
Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO  
Philippe LEONELLI ayant donné pouvoir à Josée MASSI

**Absents et excusés** : Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Chantal  
LASSOUTANIE, Valérie RIALLAND.

**Représentant du CSE** : Ariane NEWTON

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Par délibération en date du 24/10/2018, vous avez autorisé l'acquisition en VEFA de 5 logements et 5 places de stationnements dans le programme sis à SAINTE MAXIME, Résidence Ambre.

Afin de remplacer le lot n°60 (parking B06) destiné à être cédé à la copropriété en raison de son manque de maniabilité, le promoteur nous propose d'acquérir le lot n°56 formant le parking B02, situé à l'entrée du sous-sol et plus praticable.

Cette acquisition, étant réalisée dans l'intérêt de nos locataires, interviendra au profit de l'Office à l'Euro symbolique.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition du lot n°56 (parking B02) à la copropriété à l'Euro symbolique,
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI